



TECHNICIEN EN MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE (TMA)

Le technicien en maintenance aéronautique est amené à effectuer l'entretien des cellules, des équipements hydrauliques, électriques et des moteurs d'un aéronef. Il joue un rôle essentiel au service de la sécurité et de la régularité du transport aérien. Ce métier exige de la rigueur, le droit à l'erreur n'existe pas !

MAINTENANCE

Technicien en maintenance aéronautique (TMA)

DESTINÉ AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

PRÉ-REQUIS

Il est demandé un niveau d'études correspondant à un CTSI au minimum (Certificat de l'enseignement technique inférieur). Une connaissance passive de l'anglais et une connaissance suffisante de l'outil informatique sont nécessaires pour évoluer dans ce métier.

CONDITION D'ADMISSION

Etre inscrit comme demandeur d'emploi
Etre motivé
Avoir une bonne compréhension de la langue française
Répondre favorablement au test de sélection et d'entretien individuel
Accepter les règles de sécurité et le règlement d'ordre intérieur



071/34 81 80

candidature@wan.be

www.wan.be



Technicien en maintenance aéronautique (TMA)

PROGRAMME DE FORMATION

Mathématiques
Physique, Electricité
Techniques digitales – instrumentation
Matériaux et matériels
Procédures d'entretien
Aérodynamique de base
Facteurs humains
Législation aéronautique
Technologie des avions (moteurs à réaction)
Technologie des avions (moteurs à piston)
Turboréacteurs, Moteurs à piston, Hélices
Anglais aérotechnique
Visites industrielles
Stage industriel

OBJECTIFS

La formation vise à former de futurs techniciens en maintenance aéronautique qui travailleront en « Line Maintenance » ou au sein d'une entreprise de maintenance aéronautique. Le WAN étant agréé comme centre de formation en maintenance aéronautique (BE.147.002) par la Direction Générale du Transport Aérien Belge (DGTA) et le programme étant conforme à la réglementation EASA Partie 66 qui concerne la délivrance d'une certification de « technicien d'aéronef de niveau A », cette formation donne droit à un diplôme reconnu dans tous les pays européens adhérent à la réglementation EASA pour l'exercice du métier de technicien d'aéronef.

DÉBOUCHÉS



18 semaines au **WAN** suivi d'un stage de 14 semaines dans une entreprise de maintenance aéronautique EASA partie 145



WAN Département Formations techniques (Gosselies)

L'activité s'exerce au sein de compagnies aériennes, de sociétés de services en maintenance aéronautique (belge ou étrangère), d'unités d'entretien d'aéroclub et des forces armées. Elle peut impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours ou mois.

